

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 05 Septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 05 Septembre 2019 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 29 Août s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - SANS Patrick - NICODEME Hervé - BASSEZ Michel - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

MORTREUX Jean-Marc	à	SCARTOCETTI Franck,
HOUREZ Dominique	à	LASSELIN Marie-Jeanne,
SAUVAGE Joël	à	BOITTIAUX Daniel,
HOUREZ Pauline	à	SANS Patrick,
MASSE Maryse	à	KERN Claudine,
FLOUQUET Jacqueline	à	MANN Ginette,
LAMBRECHT Thérèse	à	APRILE Corinne.

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe - POTIEZ Régis.

Secrétaire de séance : LASSELIN Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

✚ PRESENTATION DU PROJET DE « MAISON'AGE »

FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

1. MARCHE DE CHAUFFAGE
2. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE RAISMES – 2019/2020
3. CREATION D'EMPLOI D'AGENTS RECENSEURS

URBANISME

4. CAPH – AVIS SUR LE PLUi

JEUNESSE

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – 2019/2022

DIVERS

6. CAPH – MODIFICATIONS STATUTAIRES
7. COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS – MODIFICATIONS STATUTAIRES
8. SIDEN-SIAN - ADHESIONS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

✚ PRESENTATION DU PROJET DE « MAISON'AGE »

18h30 : Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur VALETTE, président du Comité des Ages de TRITH-St-LEGER, lequel présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble du projet nommé « Maison'age ». Ce projet se concrétisera sur le terrain appartenant à HABITAT du Nord, jouxtant le bâtiment du restaurant-friterie rue Danton (démarrage des travaux prévisible début 2021).

19h15 : Fin de l'intervention de Monsieur VALETTE et ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Madame LASSELIN est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de formuler ses observations quant au procès-verbal de la séance du 06 Juin 2019.

Monsieur BASSEZ fait part de certaines remarques et interrogations portant sur les points suivants :

- N° 2 - pénalités de retard - projet de vidéo-protection,
- N° 3 - Attribution du projet de lotissement - Ancien stade Alexis JACQUET,
- N° 10 - Avis sur le plan de vente du patrimoine Locatif de Maisons et Cités
- Décisions du Maire
 - o Marché Chauffage,
 - o Marché Eglise

Il demande que son intervention soit consignée au procès-verbal. Celui-ci est adopté à **l'Unanimité.**

FINANCES

1. MARCHE DE CHAUFFAGE

La Ville d'Hérin a mandaté le Cabinet Bernard à FERRIERE-LA-GRANDE afin d'assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de constituer le D.C.E. et suivre la gestion du futur marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux de la Ville d'Hérin.

L'actuel contrat d'exploitation et entretien des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux expirant le 30 Juin 2019, un appel d'offres ouvert a été lancé ;

Le marché comporte les postes :

P1 : Fourniture des combustibles (option),

P2 : Conduite et entretien courant des installations, suivi des visites réglementaires,

P3 : garantie totale de l'ensemble des équipements.

Le marché est conclu jusqu'au 30 Juin 2024.

L'annonce a été transmise au BOAMP, au JOUE et à la plateforme marchés publics du CDG59 le 1^{er} Juillet 2019.

Une offre électronique est parvenue.

La Commission d'appel d'offres réunie le 20 Août 2019 a retenu l'unique offre reçue ; celle de l'entreprise DALKIA à VALENCIENNES.

Montant des redevances annuelles (P2 ,P3) tous sites confondus comme précisé sur l'Acte d'Engagement	
P 2 € HT	17 664.07
P 3 € HT	8 109.14
Total montant € HT	25 773.21

Option P1 retenue pour un prix du MWh de gaz hors taxes et contributions de 15.93 € HT.

Travaux proposés en prestations supplémentaires éventuelles : 40 718.96 €

Suite aux réserves émises par la Commission d'Appel d'Offre sur les travaux proposés en prestations supplémentaires, il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter les montants de redevances annuelles P2, P3 et d'accepter l'option P1 afin de ne pas « bloquer » le Marché. En ce qui concerne les travaux supplémentaires, ceux-ci, en accord avec l'Assemblée, seront réétudiés ultérieurement. Un avenant au Marché pourra être proposé afin d'entériner les modifications portées à celui-ci.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- d'accepter l'acte d'engagement de l'entreprise retenue pour les redevances P2, P3 ainsi que l'option 1,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes au Marché dans les conditions susvisées.

2. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE RAISMES – 2019/2020

La Municipalité a sollicité la Ville de Raismes afin d'accueillir des enfants des établissements scolaires hérinois à la piscine Municipale Louis Poncet pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. CREATION D'EMPLOI D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que : du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 aura lieu le recensement de la population ; il rappelle à l'Assemblée la nécessité de désigner des agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement sur la Commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur le projet de recrutement de ces huit à dix agents recenseurs.

URBANISME

4. CAPH – AVIS SUR LE PLUi

Conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'Urbanisme, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le projet de PLUi de la CAPH présenté en séance.

Après avoir entendu les observations de l'Assemblée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote :

Pour : 14

Abstentions : 9 – SCARTOCETTI Franck (+ Proc. MORTREUX Jean-Marc), KERN Claudine (+ Proc. MASSE M.), BASSEZ Michel, LIBRE Dominique, DURAN Jean-Philippe, APRILE Corinne (+ Proc. LAMBRECHT T.)

JEUNESSE

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – 2019/2022

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité:

- D'approuver le renouvellement du partenariat dans le cadre d'un nouveau contrat pour la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2022 avec le maintien des objectifs du précédent contrat et en tenant compte des perspectives de développement des actions sur la ville,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

DIVERS

6. CAPH – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, en :
 - ✓ actant, à compter du 1^{er} janvier 2020, la prise de compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 ».
 - ✓ ajustant comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence obligatoire « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ».
 - ✓ ajustant les compétences facultatives 'Érosion' et 'Ruissellement' par le retrait de toute référence à une zone géographique et en appliquant ces compétences facultatives sur l'intégralité du territoire de la CAPH
- L'Assemblée procède au vote comme suit :

Pour : 17

Abstentions : 6 - BOITTIAUX Daniel (sauf procuration de Monsieur SAUVAGE Joël), BASSEZ Michel, LIBRE Dominique, DURAN Jean-Philippe, APRILE Corinne (+ Proc. LAMBRECHT T.)

7. COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS – MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du Comité des Ages du Pays Trithois en séance du 11 Juin 2019.

8. SIDEN-SIAN - ADHESIONS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur l'adhésion de communes au SIDEN-SIAN.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Il a été décidé de signer :
 - o Un avenant n°1 au marché de Travaux de rénovation et transformations intérieures de l'église Saint-Amand à Hérin avec la société ATELIER BROUARD, à Ronchin, afin de poser des protections extérieures sur les deux vitraux du cœur pour un montant de 3 374,30€ H.T.
 - o Un avenant n°2 au marché de Travaux de rénovation et transformations intérieures de l'église Saint-Amand à Hérin avec la société ATELIER BROUARD, à Ronchin, afin de prolonger le délai de réalisation des travaux de 6 mois, suite à la découverte d'amiante lors de l'exécution des travaux.
- Il a été décidé de renouveler le marché pour la réalisation du bulletin municipal de la ville d'Hérin avec la société VISUEL CONCEPT - 21 rue Léon Rudent - 59310 Orchies dans les conditions prévues initialement au marché.
- Il a été décidé de signer la convention de travaux de maintenance de l'archivage, suivi, hébergement et évolution du logiciel avec la société ARKEAWEB à Paris pour un coût de :
 - o Prestation archivage : 400€/H.T par jour.
 - o Maintenance du logiciel : 600€/H.T. par an.
 - o Hébergement des données : 100€/H.T. par an
- Vu le Marché de travaux de rénovation et transformations intérieures de l'église Saint Amand à Hérin et l'avenant 1 signé avec la société MCCM, suite à la découverte d'amiante sous les plafonds entraînant des travaux supplémentaires, il a été décidé de prolonger les délais d'exécution de l'ensemble du marché de 6 mois.
- Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation par la Société d'Assurance SMACL au titre des sinistres survenus lors de la tempête du 10 mars 2019 (cloison en béton cimetière et toiture église), pour un règlement immédiat de 4 762,39 € et un règlement différé de 2 665,57€.

- Dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour le transport scolaire, périscolaire, ALSH et autres transports ponctuels de la ville d'Hérin, il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise KEOLIS Val Hainaut à Valenciennes.
- Dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour la fourniture et la livraison de repas - restauration scolaire et centres de loisirs de la ville d'Hérin il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SOBRIE restauration à Tourcoing.
- Il a été décidé de signer un avenant n°2 au marché d'assurance Responsabilité civile-Dommage causé à autrui avec la société SMACL à Niort, afin de valider la cotisation définitive 2018 suite à la déclaration de la masse salariale : le montant définitif de la prime 2018 s'établit à 1 024,96€H.T.
- Il a été décidé de signer un contrat de maintenance informatique avec la société EURO INFO à Valenciennes pour une durée de 3 ans et un coût de 160€ HT mensuel.

Des précisions ont été apportées à **Monsieur BASSEZ** concernant les travaux réalisés à l'église (protection des vitraux).

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal le compte rendu de la commission suivante :

- CCAS du 03 Juin 2019.

Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

La secrétaire de séance,

Marie-Jeanne LASSELIN

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} Adjointe,

Claudine ZOCCALI

